CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

No: R-3924-2015

GAZIFÈRE INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 706, boulevard Gréber, en la ville de Gatineau, province de Québec J8V 3P8

(ci-après « Gazifère »)

AFFIDAVIT

(Article 29 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie)

Je, soussigné, **Sylvain Groulx**, faisant affaires au 706 boul. Gréber en les ville et district de Gatineau, affirme solennellement ce qui suit :

- 1. Je suis Directeur, ventes et efficacité énergétique chez Gazifère;
- 2. J'ai connaissance et j'atteste la véracité des faits qui sont allégués dans les pièces suivantes :

Cote Gazifère	Cote Régie	Questions DDR
GI-21, Document 1	B-0111	31
GI-21, Document 3	B-0112	
GI-22, Document 1	B-0362	1.1.1, 1.1.2, 1.2.1 à 1.2.3, 1.3, 1.4, 2.1 à 2.8, 2.10, 2.11 à 2.13, 3.1 à 3.15, 4.1 à 4.4
GI-42, Document 1	B-0272	3.1a), 3.1b), 3.8a) et 3.8b)

- 3. Je n'ai pas d'amendements ou de corrections à apporter à ces pièces ainsi qu'aux réponses aux demandes de renseignements mentionnées au paragraphe 2 du présent affidavit;
- J'adopte ces pièces ou les réponses qu'elles contiennent mentionnées au paragraphe 2 du présent affidavit comme étant ma preuve écrite dans le présent dossier.

ET J'AT SIGNÉ :

Sylvain Groulx

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi, à <u>Gaineau</u>, ce <u>30 jour de 0 clabre</u> 2015

Commissaire à l'assermentation pour tous les districts judiciaires du Québec

#103997